



SIC « Vallée du Gardon de Saint-Jean » - FR9101368

Thématique : contrats agricoles



Comité de Pilotage Natura 2000

6^{ème} réunion

23 septembre 2014 à Saumane





Ordre du jour

I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

IV – CHOIX D'UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES





Ordre du jour

I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

IV – CHOIX D'UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES





I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

➤ Qu'est-ce que les contrats agricoles ?

- Contrats agricoles = MAEt = Mesures Agro-Environnementales territorialisées
- Objectif : favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Comment ? Indemnité à l'hectare correspondant au surcoût pouvant être généré par un changement de pratiques (en Cévennes, plutôt maintien de pratiques existantes)
- Différentes mesures proposées aux agriculteurs avec cahier des charges
Ex : gestion pastorale des châtaigneraies, gestion extensive des prairies de fauche, etc.
- Choix en plus dans déclaration PAC
- Basé sur le volontariat



I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

➤ Contrats agricoles et territoire

- MAEt = dispositif répondant à certains enjeux :
 - DFCI,
 - biodiversité (Natura 2000),
 - eau (dans les plaines), etc.

→ MAEt **automatiquement activées** sur un territoire présentant un de ces enjeux

Ex : les sites Natura 2000, dont le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »

Ex : Coupure de combustible partant du col de l'Asclier, enjeu DFCI



I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

➤ Contrats agricoles et PAE

- Pour mettre en place ces MAEt sur un territoire avec 1 enjeu :
→ dépôt d'un PAE (dossier) par un **opérateur**

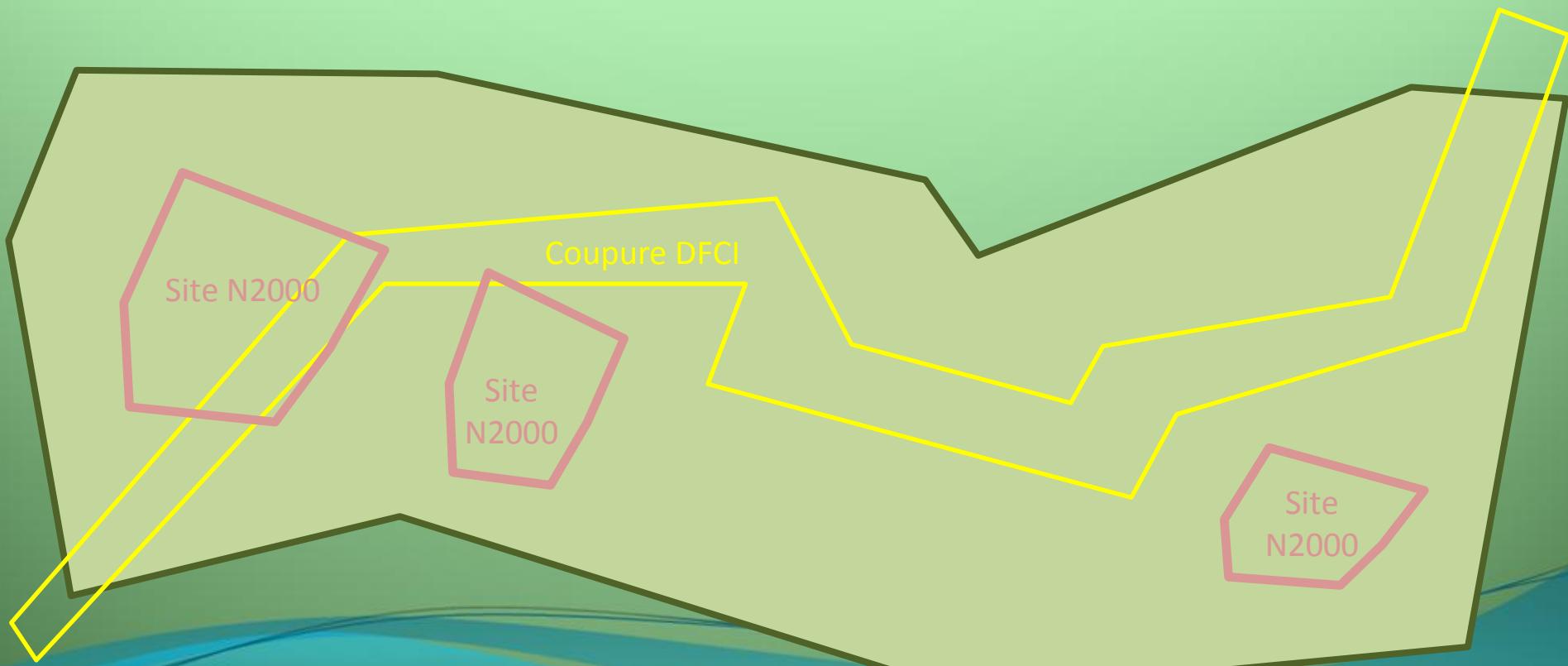
PAE = Projet Agro-Environnemental

- Opérateur = structure porteuse du site Natura 2000



I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

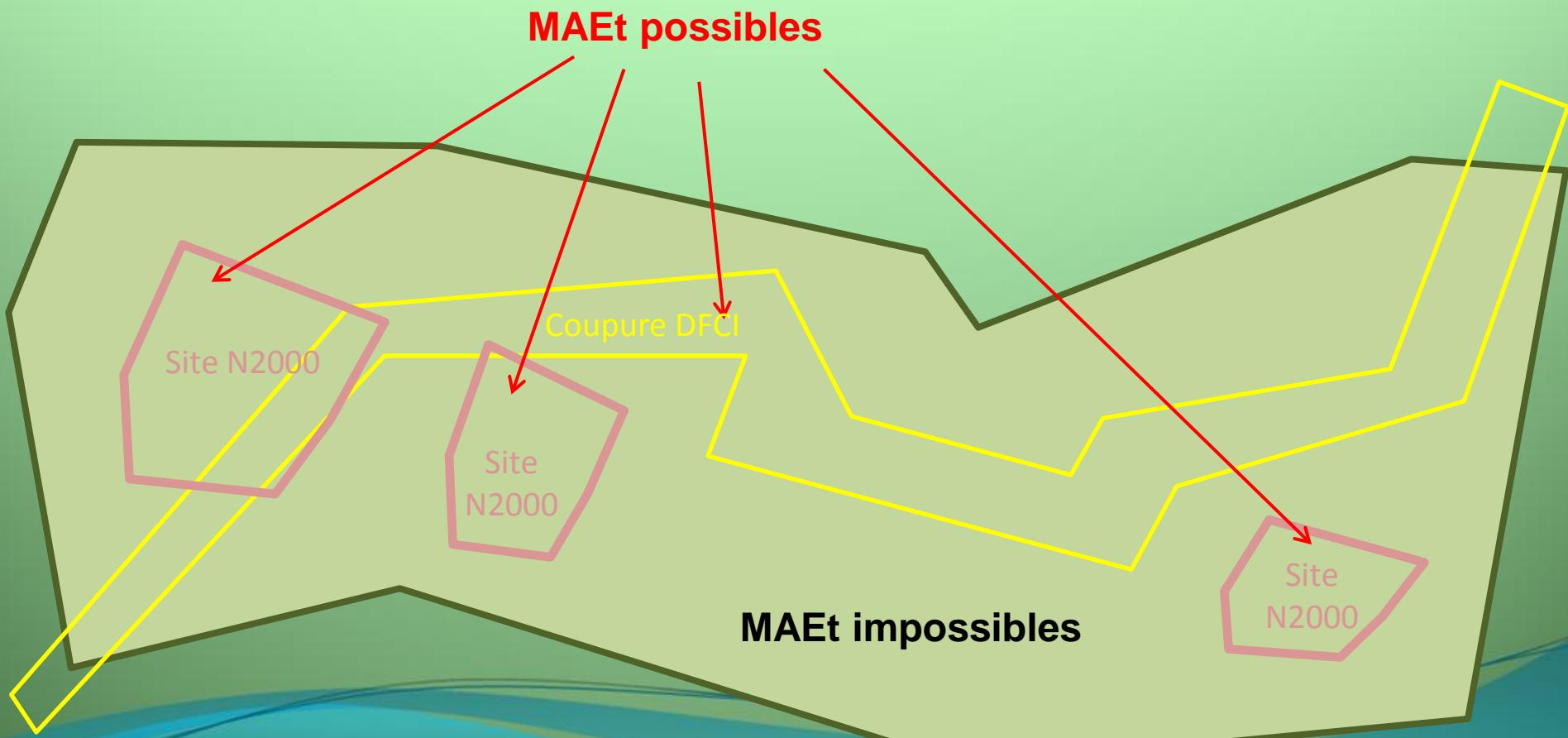
➤ Contrats agricoles et territoire





I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

➤ Contrats agricoles et territoire



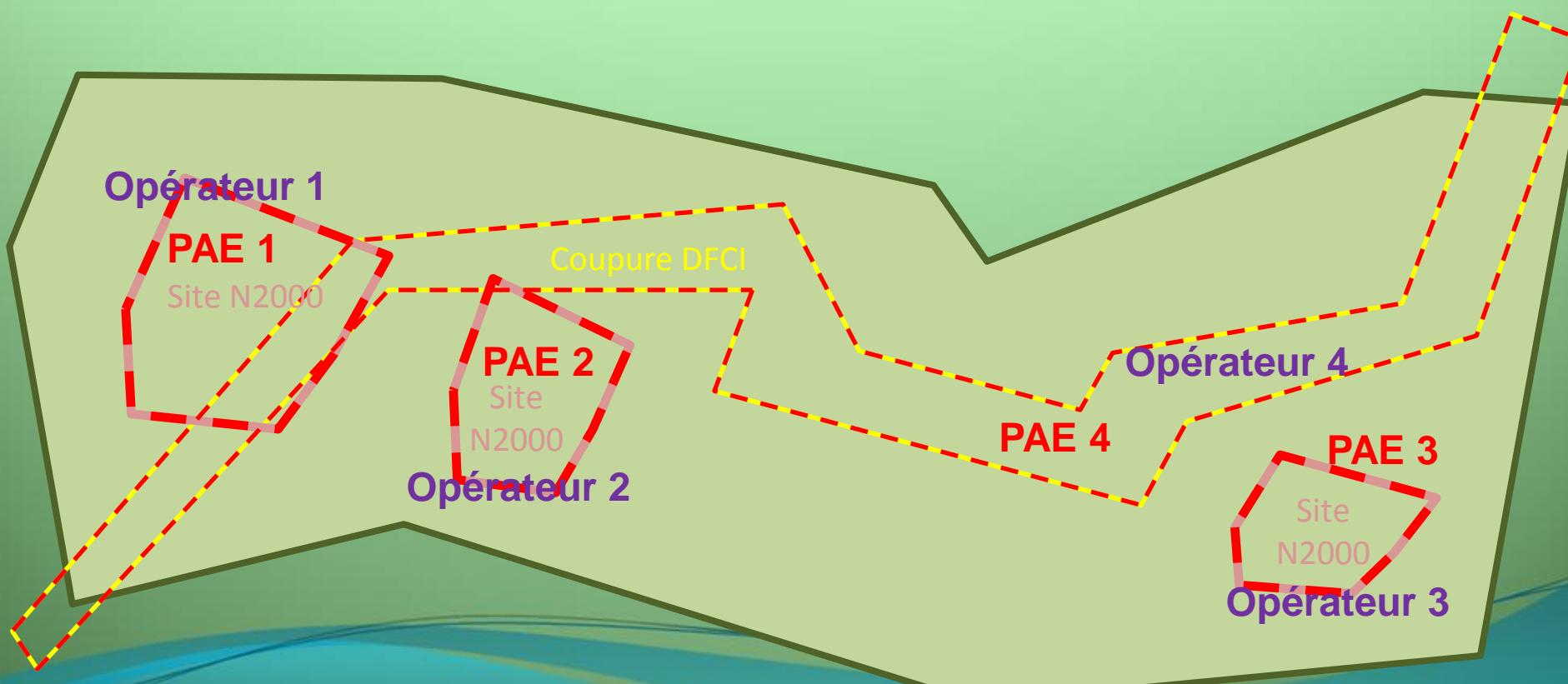


I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

➤ Contrats agricoles et territoire

- 1 site Natura 2000 = 1 Projet Agro Environnemental (PAE) = 1 enjeu (biodiversité)
= approche agro-écologique

Ex : Site N2000 Vallée du Gardon de St-Jean = 1 PAE = 1 opérateur, CC Causses Aigoual Cévennes





Ordre du jour

I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

IV – CHOIX D'UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES





II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

➤ Sur le site N2000 Vallée du Gardon de St-Jean

- **6 exploitations agricoles** engagées sur les campagnes 2013 et 2014
- **42 500 €/an** de retombées économiques (pour les 6 expl)
- **308 ha** engagées
- Type de mesures choisies
 - Gestion pastorale châtaigneraies
 - Gestion extensive prairies de fauche
 - Gestion pastorale landes et pelouses
 - Reconquête de milieux en déprise



II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

- **Conséquences des MAEt**
- **Retombées économiques** sur le territoire
- **Soutien à l'agriculture extensive** et à l'**agropastoralisme**
 - **Lien avec pacte pastoral intercommunal**
- Conciliation **activité humaine** et **préservation de la biodiversité**
- Importance de **l'animation locale**, liens avec agriculteurs, débouche sur d'autres projets



Ordre du jour

I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

IV – CHOIX D'UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES





III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

- Changement de programmation des fonds européens

2007-2013 → 2014-2020

(2014 = année de transition)

- Changement de l'autorité de gestion de ces fonds

Etat → Région (Etat : instructeur)



III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

➤ Conséquences pour les contrats agricoles

- MAEt = Mesures AgroEnvironnementales territorialisées deviennent

→ MAEC = Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques

- Même principe : cahier des charges, basé sur le volontariat, choix en plus dans déclaration PAC

- Détail des changements techniques :

→ Réunion technique aura lieu avec les agriculteurs



III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

➤ Conséquences pour contrats agricoles et territoires

- MAEC = dispositif répondant à plusieurs enjeux :
 - DFCI,
 - biodiversité (Natura 2000),
 - eau (dans les plaines), etc.

→ MAEC peuvent être activées sur territoires présentant ces enjeux

Ex : Possibilité sur sites Natura 2000, dont le site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »

Ex : Possibilité sur coupure de combustible partant du col de l'Asclier, enjeu DFCI



III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

➤ Conséquences pour contrats agricoles et PAE

- Pour mettre en place ces MAEC sur territoire à enjeux :

→ dépôt d'un PAEC par un opérateur en réponse à un appel à projet

PAEC = Projet Agro-Environnemental et Climatique
Agrément pour 3 ans (Campagnes 2015, 2016, 2017)



III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

➤ Appel à projet PAE

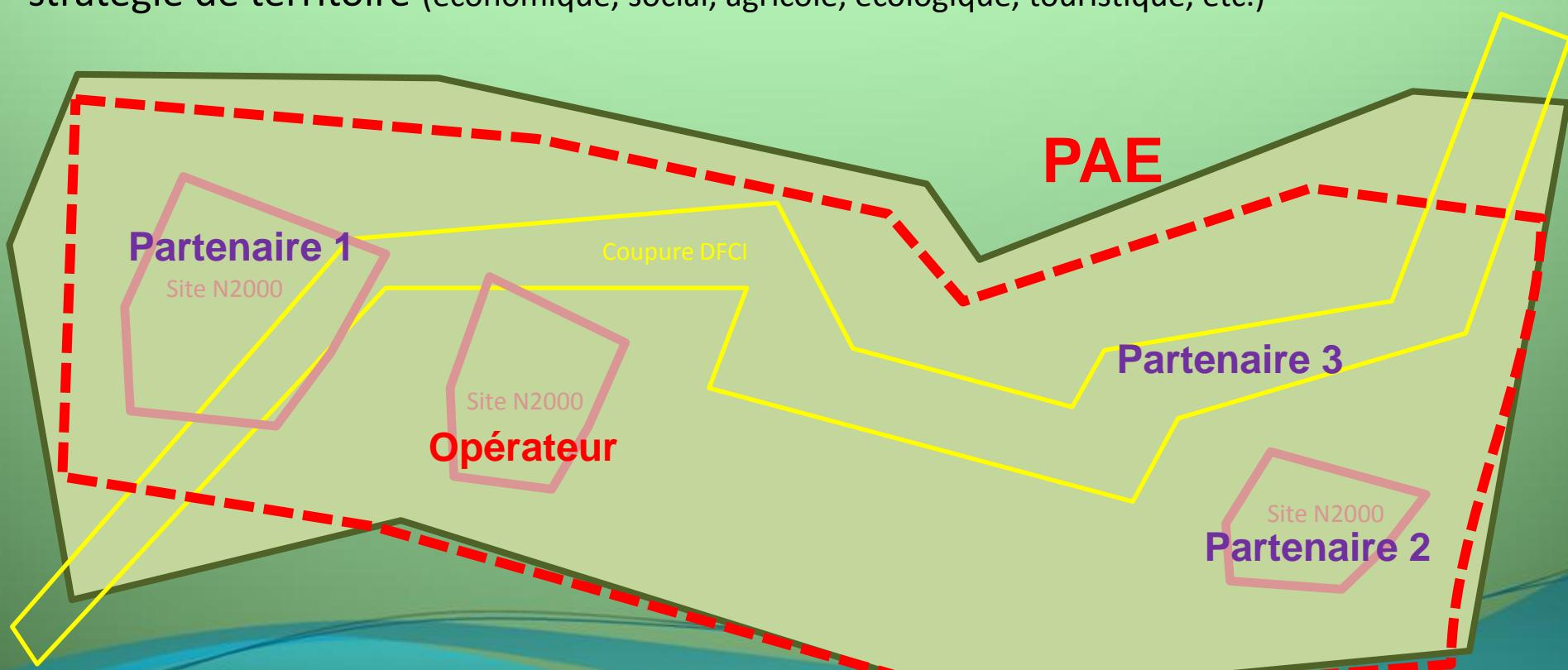
- Logique de **projet de territoire** → **stratégie de territoire**
- Intégration et articulation des **différents enjeux DFCI, biodiversité, etc.**
- Intégration et articulation avec les **autres projets** se déroulant sur le territoire en lien avec :
 - le secteur agricole (développement de filières, aides à l'investissement, etc.)
 - la préservation de la biodiversité,
 - le maintien de l'agropastoralisme,
 - l'aménagement du territoire, etc.
- Incite au **regroupement des différents opérateurs pour diminuer le nombre de PAE, augmenter la taille d'un PAE**
- Importance des **partenariats, de la concertation des différents acteurs**
→ **Nécessité d'une approche collective**



III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

➤ Synthèse

Projet Agro Environnemental (PAE) = 1 territoire multi-enjeux (biodiversité, DFCI, etc.) = 1 opérateur sur l'ensemble du territoire (avec partenaires) = approche globale et stratégie de territoire (économique, social, agricole, écologique, touristique, etc.)





III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

➤ Calendrier de l'appel à projet PAE

10/07/2014 : Réunion d'information pour les CM N2000

Semaine du 22/09/2014 : Lancement de l'appel à projet

28/11/2014 : Fin de l'appel à projet – Date limite de dépôt des PAE

Début 2015 : Instruction et sélection des dossiers PAE par Etat et Région

Mars 2015 : Commission Régionale, réponses des PAE sélectionnés

15/05/2015 : Dépôt des engagements par les agriculteurs – Date limite déclaration PAC



Ordre du jour

I – LES CONTRATS AGRICOLES, ACTUELLEMENT

II – BILAN DES CAMPAGNES 2013 ET 2014

III – LES CHANGEMENTS POUR 2015-2020

IV – CHOIX D'UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES





IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Enjeux du futur PAEC

- Choix d'un **territoire cohérent** pour répondre à la logique de projet de territoire
- Conserver les **spécificités du territoire**
- Conserver une **animation locale**
- Répondre cette année à l'appel à projet pour **engagements agriculteurs 2015**
Pas de PAEC → pas de contrats agricoles pour les agriculteurs
(éléments non connus : que ceux déjà engagés ? nouveaux ?)
- Importance de la **concertation** : COPIL, partenaires, agriculteurs
- Importance de la **coordination des compétences** :
 - Diagnostics écologiques et suivis
 - Diagnostics agropastoraux et suivis
 - Animation locale, concertation, formation
 - Accompagnement, suivi adm et financier, etc.



IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Concertation locale

10/07/2014 : Réunion d’information pour les CM N2000

Semaine du
22/09/2014 : Lancement de l’appel à projet

28/11/2014 : Fin de l’appel à projet

Avant 10/07/2014 : travail et échanges avec CM N2000 « Vallée du Gardon de Mialet », « Vallée du Galeizon » **Sites N2000 avec enjeux similaires, +PNC**

11/07/2014 : Rencontres des présidents de COPIL des 3 sites N2000

Juillet, Août, Sept : réunions de travail et échanges avec CM N2000, PNC, CA 30, CA 48, CEN, Etat, Région, etc.

23/09/2014 : COPIL PAE, sur demande président COPIL

26/09/2014 : Réunion technique partenariats et diagnostics

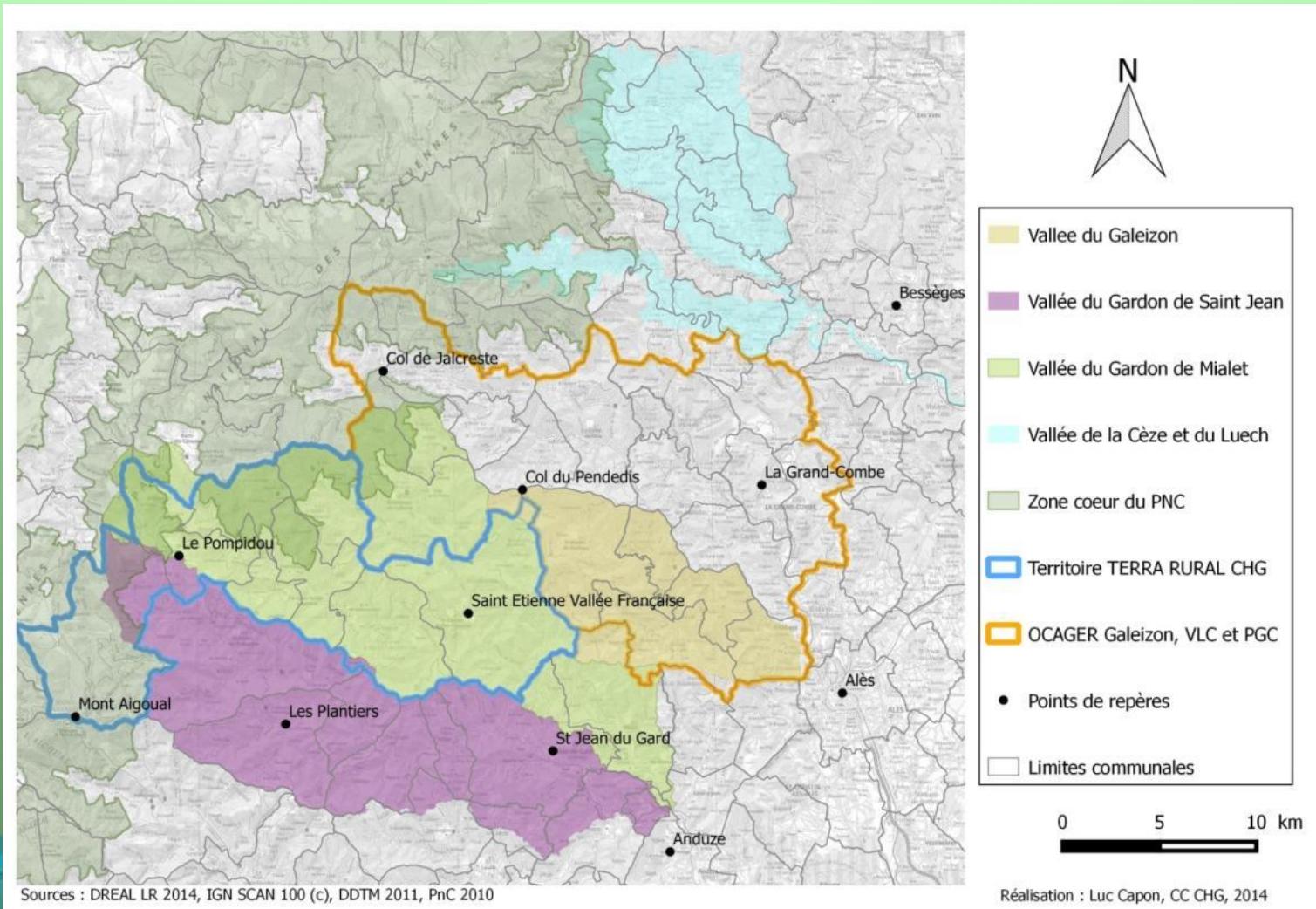
Oct/Nov : **Réunion concertation agriculteurs, choix des mesures**

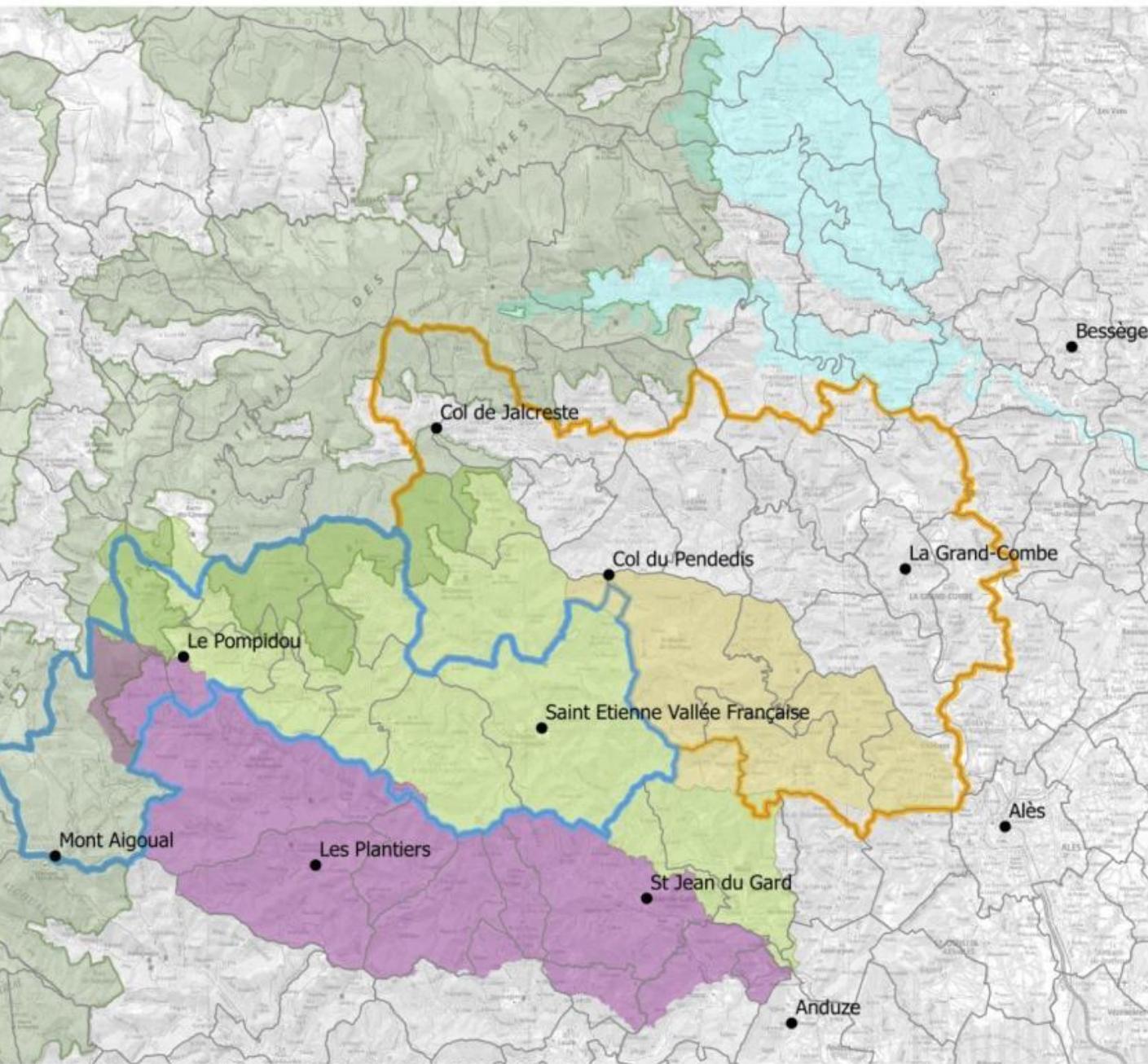
Nov : **COPIL-PAE inter structures, validation du PAE**



IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Présentation du territoire



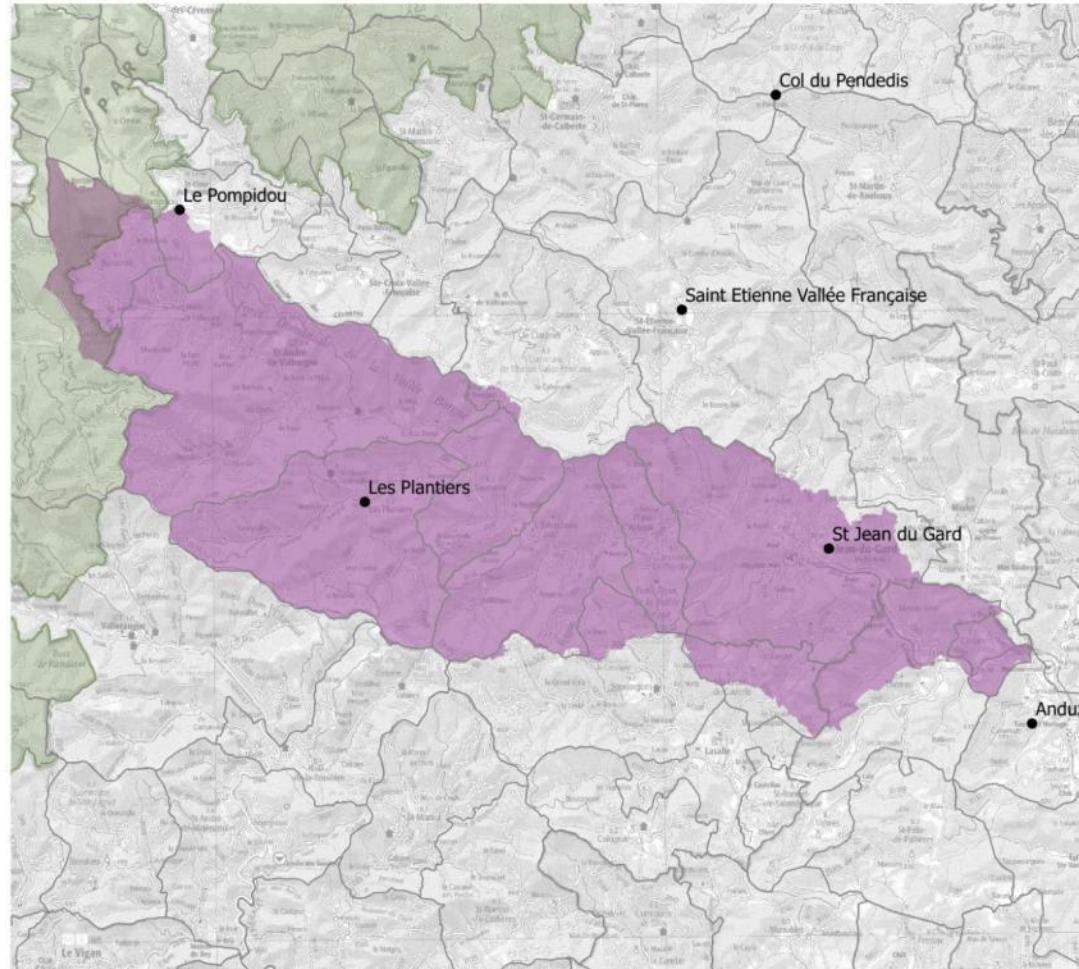


- Vallee du Galeizon
- Vallée du Gardon de Saint Jean
- Vallée du Gardon de Mialet
- Vallée de la Cèze et du Luech
- Zone cœur du PNC
- Territoire TERRA RURAL CHG
- OCAGER Galeizon, VLC et PGC
- Points de repères
- Limites communales



IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Proposition 1 : Site N2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean »



Sources : DREAL LR 2014, IGN SCAN 100 (c), DDTM 2011, PnC 2010

FORCES

- simplicité : reprise du PAEC actuel avec nouveaux cahiers des charges
- opérateur = CCCAC
- maintien de la dynamique sur le territoire par le CM

FAIBLESSES

- ne répond pas aux exigences de l’appel à projet : **risque de refus du PAEC**

0 5 km

Réalisation : Luc Capon, CC CHG, 2014



IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Proposition 2 : Territoire PNC

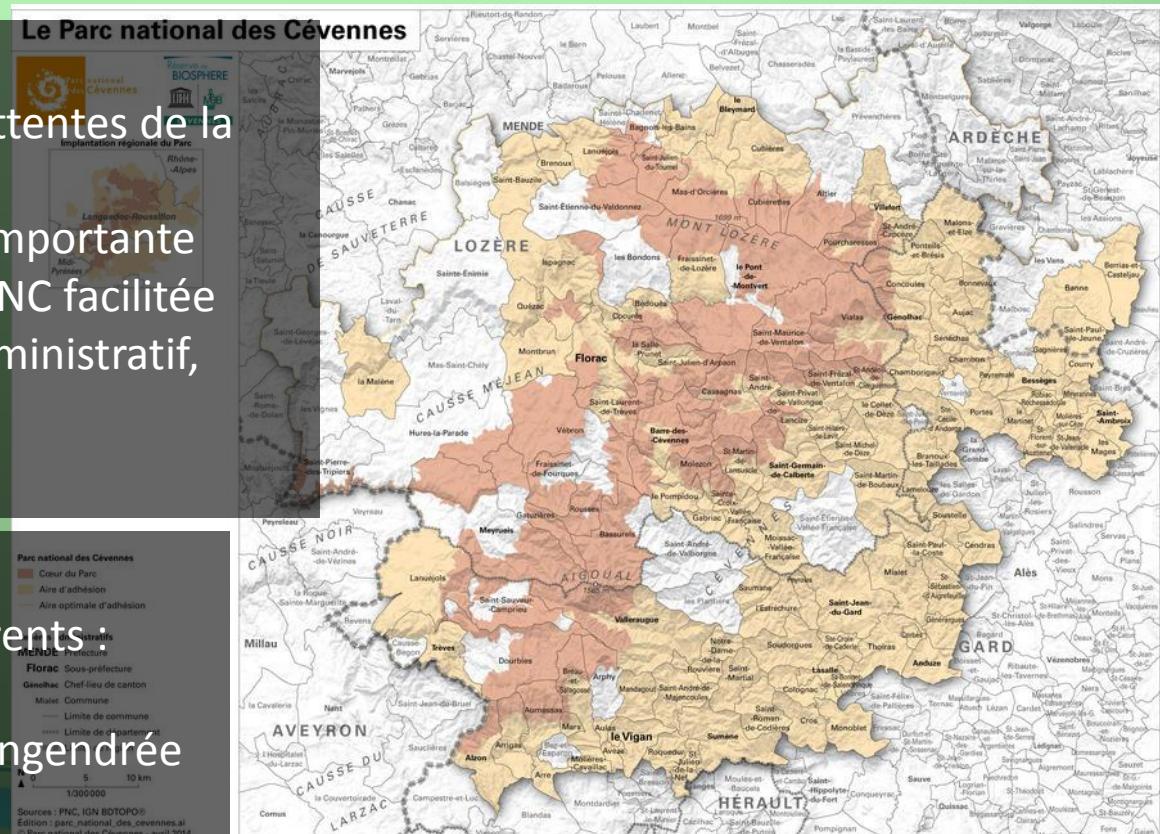
- 1 PAEC sur aire optimale d’adhésion

FORCES

- Gros PAEC : positif par rapport aux attentes de la Région
- Capacité de mobilisation des fonds importante
- Articulation site N2000/zone cœur PNC facilitée
- Compétences sur volet juridique, administratif, financier
- Opérateur = PNC

FAIBLESSES

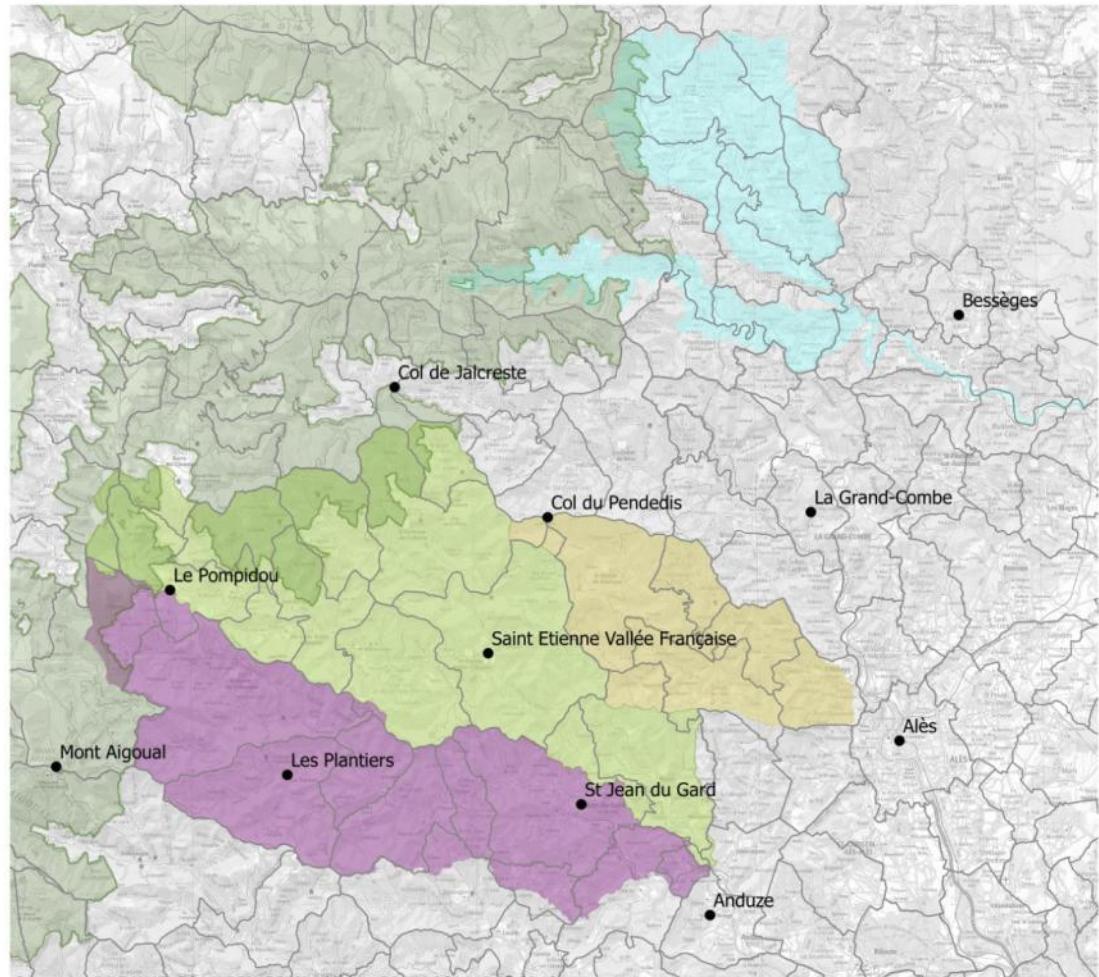
- enjeux agri-environnementaux différents : perte de spécificités ?
- Gros PAEC : perte de la dynamique engendrée par les collectivités





IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Proposition 3 : 4 sites N2000 St-Jean, Mialet, Galeizon, Cèze



FORCES

- mêmes enjeux
- mêmes mesures

FAIBLESSES

- sites N2000 Cèze plus éloignés
- sites N2000 Cèze pas encore d’animateurs engagés
- articulation zone cœur PNC/sites N2000 ?
- opérateur ?

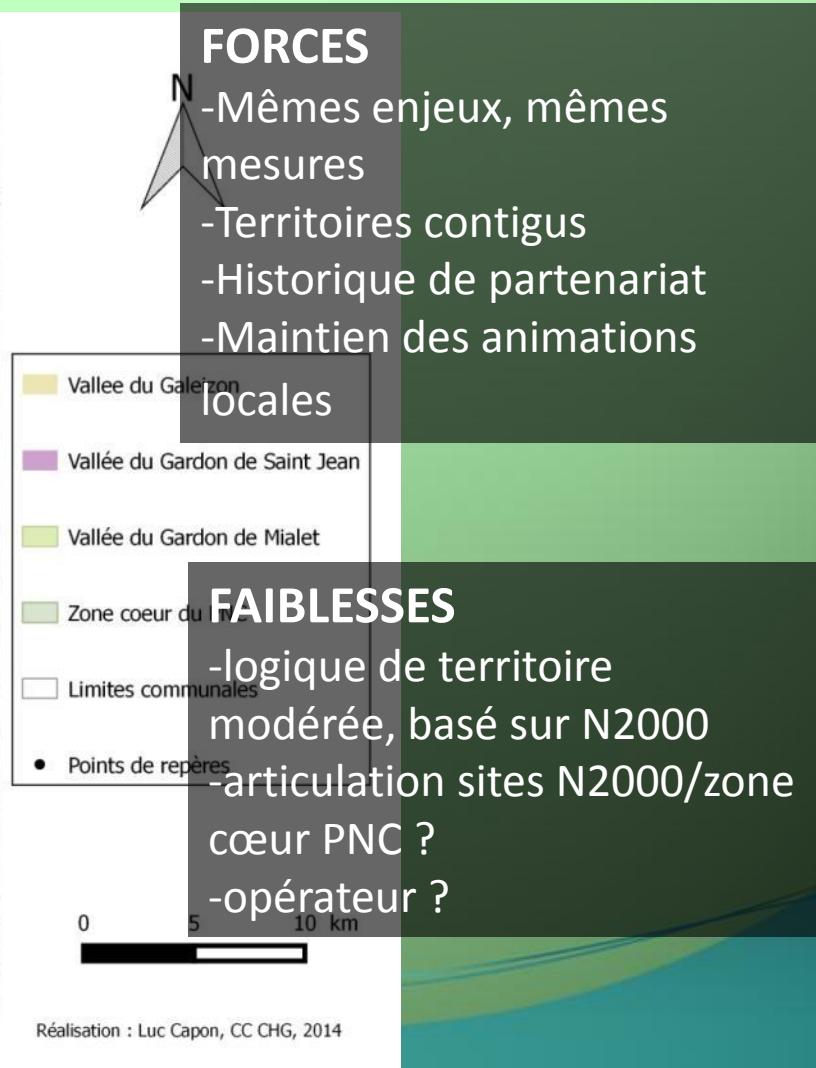
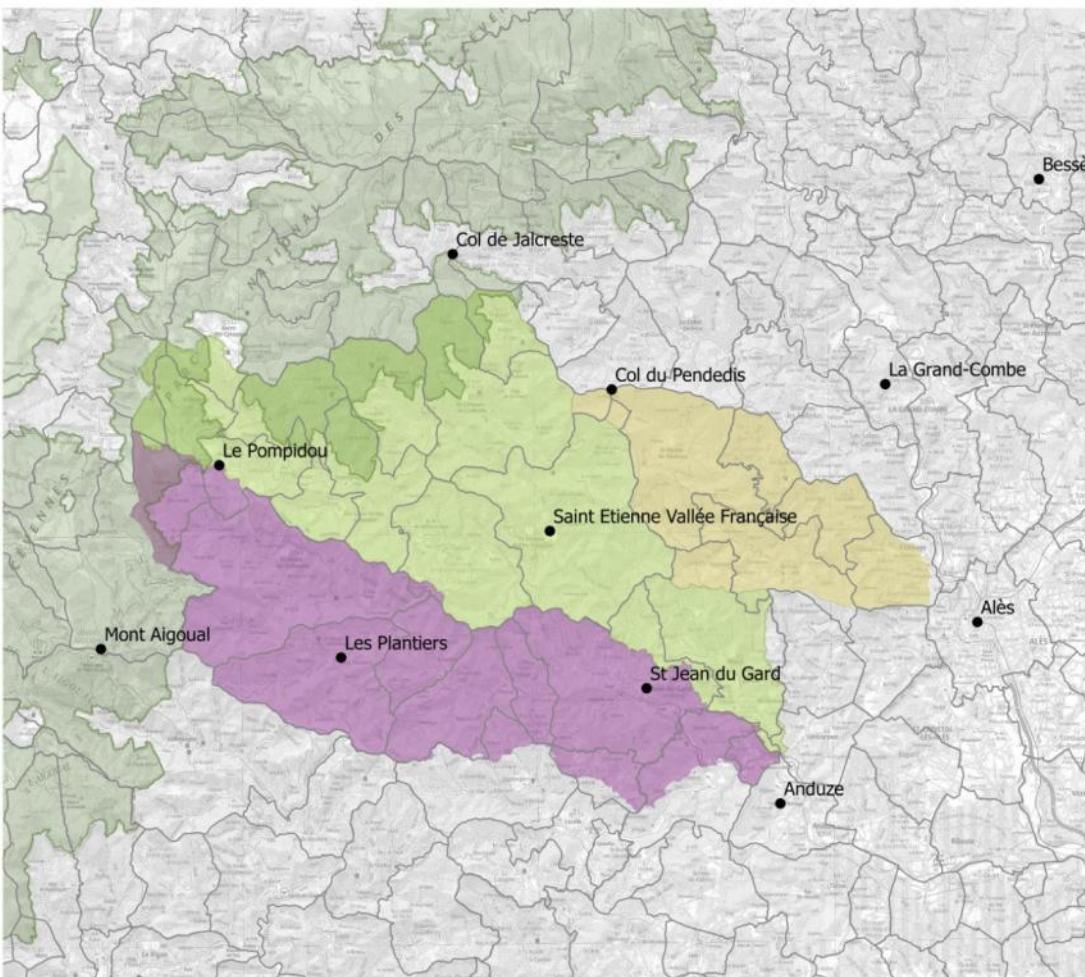
0 5 km

Réalisation : Luc Capon, CC CHG, 2014



IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Proposition 4 : 3 sites N2000 St-Jean, Mialet, Galeizon





IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Proposition 5 : 3 sites N2000 St-Jean, Mialet, Galeizon + projets OCAGER/Terra Rural

FAIBLESSES

-partenariats complexes (mais répond à l'appel à projets) → nécessité d'une forte concertation



Sources : DREAL LR 2014, IGN SCAN 100 (c), DDTM 2011, PnC 2010

FORCES

-Mêmes enjeux, mêmes mesures entre sites N2000
-Territoires contigus
-Historique de partenariat
-Maintien des animations locales
-Maintien des spécificités locales
-Territoire cohérent par rapport aux projets portés par les collectivités
-Opérateur ?

Réalisation : Luc Capon, CC CHG, 2014

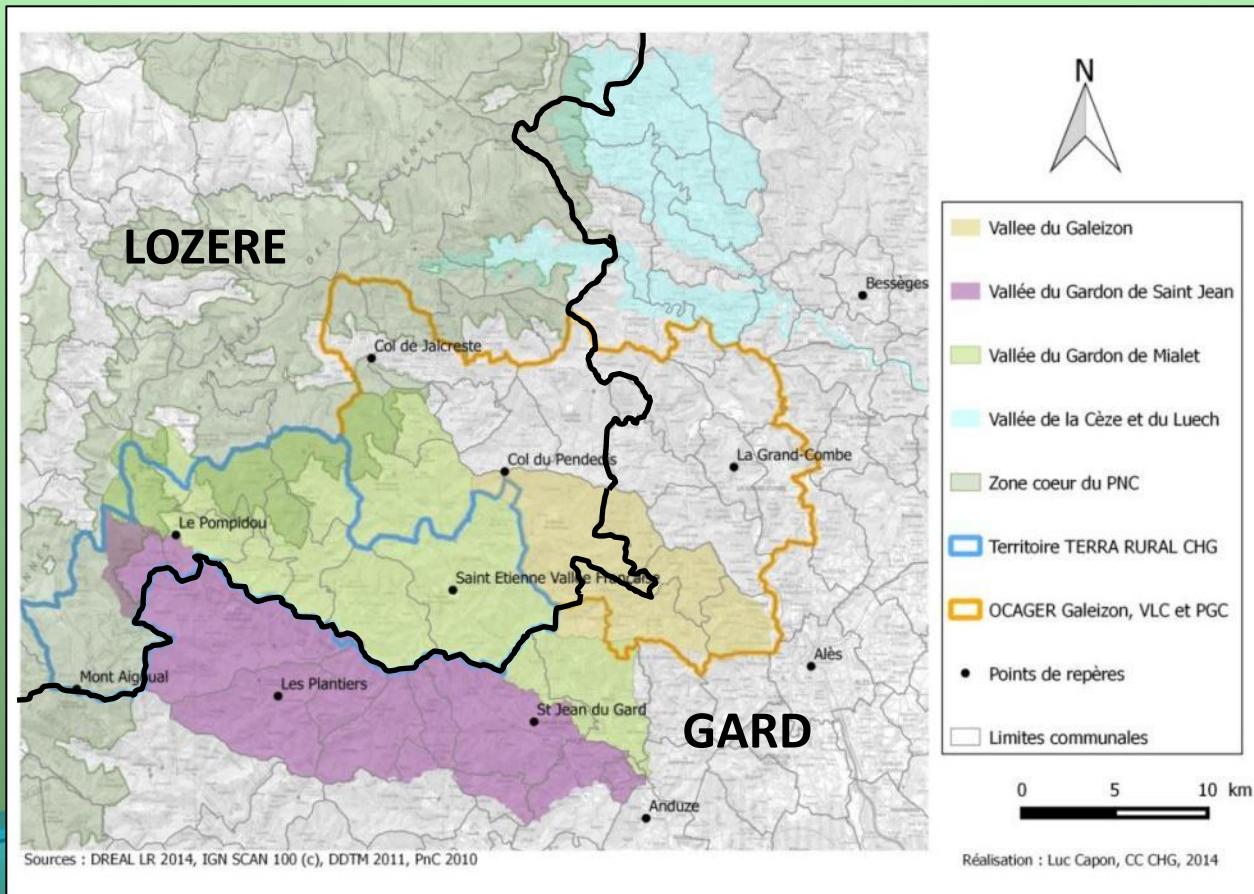
an »



IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Info récente

Pays Gorges Causses Cévennes proposera un PAEC Sud Lozère, sur le même territoire que le GAL.





IV – CHOIX D’UN TERRITOIRE POUR LES CONTRATS AGRICOLES

➤ Proposition de choix du COPIL

Proposition 2 : Territoire PNC

→ Modalités de partenariat

Proposition 5 : 3 sites N2000 + Ocager/Terra Rural, portée par Galeizon (si demandes de subvention indépendantes, pas d'avance de trésorerie)



Merci pour votre attention



Loutre, présente sur toute la vallée
du Gardon de St-Jean © J.SEON